

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 novembre 2020**, à 20 h, à huis clos au 867 route Boisvert, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2020-11-242

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 novembre 2020

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 5 octobre 2020

Conseil

- 4 Déclaration des intérêts pécuniaires

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Octobre 2020
- 6 Adoption règl. 755-20 - Modification règl. zonage
- 7 Calendrier des séances 2021
- 8 Adoption IPC 2021
- 9 Indexation de la rémunération 2021
- 10 Indexation droits d'impositions carrières/sablières 2021
- 11 Remboursement clients au crédit
- 12 TECQ 2019-2023 - Programmation révisée
- 13 Aide financière COVID-19 - Achat ordinateurs portables
- 14 Vente partie rue Dupuis - Cadastre
- 15 Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec 2021
- 16 Fleurons du Québec - Adhésion 2021 - 2023
- 17 Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2021
- 18 Fondation René-Verrier - Campagne de Poinsettia
- 19 Autorisation signature - Promesse achat/vente - Lot 6 366 370

Sécurité incendie

- 20 Aide financière - Formation pompier
- 21 SIUCQ - Contribution 2021

Voirie

- 22 Achat sel

Hygiène du milieu

- 23 RGMR - Augmentation du tarif 2021

Urbanisme et zonage

- 24 Offre banque d'heures - services professionnels urbanisme
- 25 Demande d'autorisation CPTAQ - Lot 5 981 284 - 5 981 286

Loisirs et culture

- 26 Embauche - Entretien patinoire
- 27 École L'Avenir - demande de soutien financier 2020-2021
- 28 Cercle de Fermières L'Avenir - Demande de soutien financier
- 29 Réseau Biblio - annulation du prochain échange de documents
- 30 Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
- 31 Budget décoration de Noël
- 32 Coordonnatrice en loisirs - retour au travail

Général

Varia :

- 33 **Correspondance**
- 34 **Période de questions**
Demande citoyen - Ramonage cheminée
- 35 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-243

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

4. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Mme Suzie Lemire, directrice générale, dépose au présent conseil la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Pierre Lavallée, de la conseillère Julie Gagnon, du conseiller François Fréchette, du conseiller Mike Drouin, du conseiller Martin Bahl et du maire, Jean Parenteau.

ADMINISTRATION

R 2020-11-244

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2020, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-245

6. ADOPTION RÈGL. 755-20 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de considérer les produits d'agglomérés de bois peint en usine (exemple Canexel) comme un matériau de revêtement extérieur de type I plutôt qu'un matériau de revêtement extérieur de type II ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de retirer la marge de recul avant maximale exigée dans la zone H5 ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 septembre 2020, par la conseillère Julie Gagnon ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 14 septembre 2020 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 755-20, sans modification, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'annexe B de ce règlement de zonage, no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En supprimant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « marge de recul avant (m) » et dans la colonne « 1 », la note « (2) » en exposant;
- b) En supprimant dans la grille représentant la zone H5, dans la section « Notes », la note (2) qui se lit comme suit :

« (2) En plus de cette marge de recul avant minimale, il est exigé une marge de recul avant maximale de 10 m. » ;

Article 3 : L'article 5.14.1 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa et au paragraphe a) représentant la classe I, le sous-paragraphe viii) qui se lit comme suit :

« viii) produits d'agglomérés de bois peint en usine (exemple Canoxel) ; »

- b) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe b) représentant la classe II, le sous-paragraphe iv) qui se lit comme suit :

« iv) produits d'agglomérés de bois peint en usine ; »

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-246

7. CALENDRIER DES SÉANCES 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2021 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 11 janvier	Lundi le 5 juillet
Lundi le 1 ^{er} février	Lundi le 9 août
Lundi le 1 ^{er} mars	Lundi le 13 septembre
Lundi le 12 avril	Lundi le 4 octobre
Lundi le 3 mai	Lundi le 15 novembre
Lundi le 7 juin	Lundi le 6 décembre

Il est aussi résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-247

8. ADOPTION IPC 2021

ATTENDU QU'en prévision de l'élaboration du budget 2021 le conseil doit adopter l'IPC pour 2021 ;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Québec d'octobre 2019 à septembre 2020 est de 1.27 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'utiliser un IPC de 1.27 % afin d'établir le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-248

9. INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION 2021

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail accompli par l'équipe municipale en place et souhaite préserver l'équité et la rétention de personnel dans un contexte préoccupant de pénurie de main d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'indexer les salaires de 2 % pour l'année 2021 et ce, selon le tableau des salaires remis à tous les élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-249

10. INDEXATION DROIT D'IMPOSITIONS CARRIÈRES/SABLIÈRES 2021

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que pour l'année 2021, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.61 \$ par tonne métrique, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec du 13 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-250

11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE suite à une mise à jour du rôle d'évaluation, certains matricules doivent être inactivés et que certains ont un solde créditeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser les soldes créditeurs avant d'inactiver les matricules pour les clients suivants :

Clients	Montant
636	5.20 \$
678	2.75 \$
679	2.75 \$
680	2.75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le remboursement des clients au crédit (clients : 636, 678, 679 et 680).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-251

12. TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION RÉVISÉE

ATTENDU la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité, quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1149025 version 2 ci jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1149025 version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-252

13. AIDE FINANCIÈRE COVID-19 – ACHAT ORDINATEURS PORTABLES

ATTENDU QUE dans le cadre de l'annonce du gouvernement concernant l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie, la municipalité recevra un montant de 78 789 \$ qui pourra être utilisé en 2020 et 2021 ;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra d'éponger les dépenses concernant les mesures sanitaires pour le camp de jour et les autres mesures en place en situation de pandémie ;

ATTENDU QUE le gouvernement demande aux employeurs de favoriser le télétravail ;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande l'achat de 2 ordinateurs portables (pour les loisirs et l'administration) afin de pouvoir favoriser le télétravail et de palier à une possible quarantaine d'un employé ;

ATTENDU la soumission reçue de Performance Informatique au montant de 1 958 \$ plus taxes pour l'achat et la configuration de 2 ordinateurs portables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette résolu de faire l'achat de 2 ordinateurs portables de Performance Informatique pour un montant de 1 958 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-253

14. VENTE PARTIE RUE DUPUIS - CADASTRE

ATTENDU la résolution R2020-10-226 concernant l'intérêt de M. Éric Sullivan à acquérir une partie inutilisée de la rue Dupuis ;

ATTENDU QU'afin de procéder à la vente, il est nécessaire de faire cadastrer la partie à vendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire cadastrer la partie de la rue Dupuis à vendre à M. Éric Sullivan et ce par Pierre Lachapelle arpenteur. Il est aussi résolu d'autoriser Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant le plan de cadastre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-254

15. SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2021

ATTENDU la facture reçue pour la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour 2021 au montant de 123 813 \$ payable en deux versements soit le 30 juin 2021 et 31 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 123 813 \$ pour les services de la Sûreté du Québec et ce, en deux versements soit le 30 juin 2021 et le 31 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-255

16. FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2021-2023

ATTENDU QUE l'adhésion pour « Les Fleurons du Québec » est à renouveler ;

ATTENDU QUE la tarification annuelle pour l'adhésion est de 464 \$ par année pour 2021, 2022 et 2023 soit un total de 1 392 \$ plus taxes, pour trois (3) ans ;

ATTENDU QUE « Les Fleurons du Québec » offre un tarif triennal de 1 211 \$, plus taxes, payable en un seul versement pour l'adhésion des années 2021 à 2023 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adhérer au plan triennal 2021-2022-2023 pour un montant de 1 211 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-256

17. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2021

ATTENDU l'avis d'adhésion 2021 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) reçu au montant de 1 533.62 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adhérer à la FMQ pour 2021 puisque la Fédération offre divers services (ressources humaines, formations, fonds de défense) et soutien aux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adhérer à la FQM pour 2021 pour un montant de 1 533.62 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-257

18. FONDATION RENÉ-VERRIER – CAMPAGNE DE POINSETTIA

ATTENDU la campagne de poinsettias de la Fondation René-Verrier permettant à la Fondation d'amasser des fonds ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite participer à la campagne de levée de fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir commande 3 poinsettias de 10" pour un total de 150 \$ plus frais de livraison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-258

19. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE – LOT 6 366 370

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Francis Paris et Claudia Gagnon veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 370 au montant de 44 000 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 370 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 370 pour un montant de 44 000 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Joli-Cœur et ce, au frais de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2020-11-259

20. AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIER

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir prévoit la formation d'un officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un officier non urbain dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-260

21. SIUCQ – CONTRIBUTION 2021

ATTENDU l'avis de contribution pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2021 de l'adhésion au SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec) ;

ATTENDU QUE le coût de la contribution 2021 du SIUCQ est fixé à 1.10 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC Drummond, soit 1 388 habitants pour un total de 1 526.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adhérer aux services du SIUCQ pour l'année 2021, pour un montant de 1 526.80 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2020-11-261

22. ACHAT SEL

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de sel pour le déglçage des trottoirs ;

ATTENDU la soumission d'Éco-Forma Inc. à 999 \$ pour 100 sacs de 10 kg plus 104 \$ de frais de livraison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire l'achat de 100 sacs de 10 kg de sel de déglçage pour les trottoirs pour un montant total de 1 103 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2020-11-262

23. RGMR – AUGMENTATION DU TARIF 2021

ATTENDU la forte augmentation du coût du traitement des matières recyclables pour 2021 passant de 65 \$ la tonne métrique à 138 \$;

ATTENDU la résolution 044-2020 de Régie de gestion des matières résiduelles concernant cette augmentation et mentionnant l'augmentation de 5 \$ l'unité en 2021 passant de 152.50 \$ à 157.50 \$ pour le tarif de base unitaire pour la collecte et le traitement des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'effectuer les prévisions budgétaires selon l'augmentation du tarif de base unitaire à 157.50 \$ pour la collecte et le traitement des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2020-11-263

24. OFFRE BANQUE D'HEURES – SERVICES PROFESSIONNELS URBANISME

ATTENDU l'offre de service reçue de notre consultant en urbanisme, Service Conseil en Urbanisme Marc-Antoine Côté pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE l'offre propose une banque d'heure équivalente à 5 000 \$ plus taxes et déplacements ;

ATTENDU QUE cette banque d'heures n'engage pas la municipalité à dépenser la totalité de cette somme, elle garantit seulement une prestation professionnelle au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'accepter l'offre de service pour l'année 2021 de Marc-Antoine Côté pour les services professionnels en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-264

25. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOTS 5 982 286, 5 982 284

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'excavation Yvon Benoît reçue à la municipalité pour les lots 5 981 286 et 5 981 284 pour utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande nécessite une demande à la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière/sablière ;

ATTENDU QU'il y a une autorisation (357 950) pour l'exploitation d'une sablière sur ce lot ;

ATTENDU QUE présentement le demandeur emprunte les chemins municipaux existants (2^e rang, route Gagnon et chemin Bogie) ;

ATTENDU QUE l'utilisation régulière de ces accès cause des dommages considérables aux routes municipales et génère de la poussière pour les citoyens situés aux abords de ces routes ;

ATTENDU QUE la demande a pour but de modifier le trajet de l'exploitation de la sablière afin de créer un chemin qui débutera du lot 5 981 284 à la route 143 en passant par le lot 5 981 286;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande l'acceptation de la demande à la CPTAQ d'Excavation Yvon Benoît pour la création d'une route reliant les lots 5 981 284 et 5 981 286 à la route 143.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2020-11-265

26. EMBAUCHE – ENTRETIEN PATINOIRE

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste d'entretien de la patinoire et équipements d'hiver ;

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidature, la candidature de Monsieur Jimmy Caya a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire l'embauche de M. Jimmy Caya au poste d'entretien de la patinoire et équipements d'hiver pour la saison d'hiver 2020-2021 du 1^{er} décembre 2020 au 14 mars 2021 au taux horaire de 18 \$. Les dates sont sujettes à modification selon la température et la situation de pandémie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-266

27. ÉCOLE L'AVENIR – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2020-2021

ATTENDU QUE l'École L'Avenir demande à la municipalité un soutien financier de l'ordre de 2 500 \$ pour 2020-2021 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite connaître les activités scolaires qui seront financées par cette contribution ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite également que les organismes de la Municipalité tels que le comité des loisirs et le camp de jour puissent informer les parents des activités par des communiqués transmis par le sac d'école des enfants ou tout autre moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'octroyer un soutien financier de 2 500 \$ à l'École L'Avenir pour 2020-2021 qui sera remis en trois versements soit en décembre 2020, mars 2021 et mai 2021. Il est aussi résolu que le soutien financier soit conditionnel à ce que les organismes de la Municipalité puissent envoyer des communiqués aux parents via le sac d'école des enfants ou tout autre moyen de communication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-267

28. CERCLE DE FERMIERES L'AVENIR – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la demande reçue du Cercle de Fermières L'Avenir demandant l'aide de la municipalité afin de bénéficier d'un local sans frais ;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières occupe présentement le local situé au sous-sol de la Maison de la Culture ;

ATTENDU QUE le local leur convient très bien cependant, les frais mensuels sont difficiles à assumer puisque qu'il devient de plus en plus ardu d'organiser des levées de fonds pour contribuer à défrayer le coût du loyer ;

ATTENDU QUE le montant prévu pour le local en 2021 est de l'ordre de 1 860 \$, soit une augmentation de 5 \$ par mois comparativement à 2020 ;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de L'Avenir fêtera son 100^e anniversaire en janvier 2021 et qu'il est un organisme important pour la transmission du patrimoine culturel et artisanal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil défrayer le coût du local, au montant de 1 860 \$, pour le Cercle de Fermières de L'Avenir pour 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-268

29. RÉSEAU BIBLIO – ANNULATION DU PROCHAIN ÉCHANGE DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE l'entente entre le Réseau BIBLIO CQLM et la Municipalité de L'Avenir stipule que l'offre de services inclus 2 échanges par année ;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 fait en sorte que l'échange prévu au printemps 2020 a été reporté à l'été ;

ATTENDU QUE notre population n'a pas eu le temps de bénéficier de ce dépôt de documents ;

ATTENDU la charge de travail que représente l'échange de documents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir appuie la démarche du comité de la bibliothèque et demande au Réseau BIBLIO CQLM d'annuler l'échange prévu le 3 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-269

30. CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorise à débiter la démarche en janvier 2020 ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le mandat sera notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA ;

ATTENDU QUE ce même comité aura aussi le mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre, une fois la certification MADA obtenue ;

ATTENDU QUE deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la municipalité de L'Avenir, composé de :

Michel Bélisle	Conseiller municipal
Murielle Samson	Représentante des aînés
Jean-Claude Lefebvre	Représentant des aînés
Gisèle Boisvert	AFÉAS
Jeannette Audet	Fabrique
Marylène Sauvé	Comité des loisirs
Caroll Ann Lafond	Coordonnatrice loisirs, municipalité
Suzie Lemire	Directrice générale, municipalité

Il est aussi résolu de transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-270

31. BUDGET DÉCORATION DE NOËL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite décorer pour la période des fêtes ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 500 \$ est nécessaire pour l'achat de décorations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'allouer un budget de 500 \$ pour l'achat de décorations pour la période des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-11-271

32. COORDONNATRICE EN LOISIRS – RETOUR AU TRAVAIL

ATTENDU la résolution R 2020-08-196 concernant la cessation temporaire d'emploi de la coordonnatrice en loisirs, Mme Caroll Ann Lafond ;

ATTENDU QUE les activités d'Halloween, la planification des activités possibles de Noël, du Bal des Tuques et le projet MADA justifient son retour à l'emploi ;

ATTENDU QU'afin de suivre les recommandations gouvernementales concernant la situation de pandémie, le télétravail sera privilégié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le retour au travail de la coordonnatrice en loisirs, Mme Caroll Ann Lafond et de favoriser le télétravail durant le temps de la pandémie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

33. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2020 est remis à tous les conseillers.

34. PÉRIODE DE QUESTION

1. Question de M. Pierre Labbé reçue par courriel le 27 octobre 2020

Est-il possible d'espérer que la Municipalité de L'Avenir emboîtera le pas à ses voisines de Lefebvre et Durham-Sud pour offrir à ses citoyens le même service d'achat groupé concernant le ramonage de cheminée. Il en coûte aux citoyens de ces municipalités 93.41 \$ pour un ramonage. Pour votre info, c'est la même entreprise qui fait ce type de travaux pour nous mais au prix de 150 \$.

Réponse :

Jean Parenteau, maire :

Le conseil se penchera sur le dossier, à savoir si la municipalité doit de devenir entremetteur, de coordonner le ramonage. Les informations doivent parvenir à la municipalité en début août, il faut donc informer les citoyens tôt si nous devons faire une banque de noms afin de les fournir à un entrepreneur.

Le conseiller François Fréchette :

Je trouve que c'est une grosse charge de travail pour le bureau municipal, je crois que c'est plutôt une démarche personnelle à chacun. Je comprends qu'il y a un rabais mais, cela amène une surcharge de travail de suivi au bureau municipal en plus de faire faire les soumissions. Il ne faut pas favoriser un entrepreneur, il faut donc faire des soumissions.

Jean Parenteau, maire :

C'est un peu le danger. Ce n'est peut-être pas une grosse surcharge de travail, mais devons-nous prendre l'entrepreneur soumis en exemple ou devons-nous aller en appel d'offres ? Ça devient un peu complexe.

Le conseiller Pierre Lavallée :

D'un autre côté, si nos cheminés sont plus sécuritaire à L'Avenir, nous aurons peut-être moins de sorties de pompiers.

Jean Parenteau, maire :

Nous allons en rediscuter après les fêtes. Nous sommes prêts à étudier le dossier et à étudier la charge de travail. Si nous prenons une décision, elle devra être prise au printemps afin d'informer les citoyens intéressés rapidement.

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 24 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 décembre 2020.

Fournisseur	Description	Solde
Avizo Experts Conseils inc	R2020-08-193 Validation du déversoir	1 523,42 \$
Mécanique RCI	Réparer fuite d'huile - Niveleuse	3 956,65 \$
Brigitte Beaudoin	R2020-10-239 Animation virtuelle Halloween	454,16 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (20-10)	56,34 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (28-09)	127,91 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Novembre 2020	363,14 \$
Enviro 5	Vidange fosses 757 1er Rang et 209 des Pins	343,94 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	75,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	109,99 \$
Vanier Isabelle	Immatriculation tracteur, butane, chalumeau	208,29 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	67,79 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Octobre 2020	204,50 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/10/20 au 15/11/20	82,14 \$
Suroît Propane	Propane génératrice	287,44 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huiles pour véhicules	367,64 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Filtres - Inter 7600	246,29 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Vitre	8,97 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Réparer fuite - Inter 7600	4 372,78 \$
Centre du Pneu Patry inc	R2020-08-190 Changer pneus - Mack blanc	3 585,61 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Octobre 2020	47,88 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Remboursement 2 tubes glisse - Vandalisme	500,00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Slush, friandise - Camp de jour	200,00 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Octobre 2020	262,21 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Novembre 2020	262,21 \$
La Coop des Montérégiennes	R2020-09-209 Toile pour sable d'hiver	195,42 \$
La Coop des Montérégiennes	Fil marchand noir	13,75 \$
La Coop des Montérégiennes	Antigel - Jeux d'eau	18,95 \$
Béton Drummond inc	R2020-09-206 Blocs béton - Pont Ghislain Coté	724,34 \$
9304-6647 Québec inc	Cartouche, col - Niveleuse	658,29 \$
Groupe TYT	R2020-09-206 Plate-forme - Pont Ghislain Coté	4 099,00 \$
Groupe TYT	R2020-09-206 Livraison plate-forme - Pont G. Coté	344,93 \$

Drumco Énergie	R2020-05-122 Entretien annuel génératrice	287,44 \$
Groupe Info Plus	Renouvellement antivirus - 2 ans	117,26 \$
Groupe Info Plus	Installation mise à jour Office	36,22 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	Fondation 7e Rang, Ployart et abrasif	13 528,50 \$
Groupe Maska Inc.	Lave-glace, shrink tube flex, shrink tube	54,96 \$
Groupe Maska Inc.	Mini fuse holder, 15 amp. Gauge wire	81,98 \$
Hydro Québec	Étang du 15/08/20 au 16/10/20	550,29 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 15/08/20 au 16/10/20	89,31 \$
Canac	R2020-10-239 Halloween	101,45 \$
Canac	Escompte sur facture 0930556	(0,88 \$)
JFX Hydraulique	Boyau, ferrule, crimp boyaux - Mack blanc	20,48 \$
JFX Hydraulique	Boyau, ferrule, crimp boyaux - Tracteur	70,88 \$
Coté Luc	Étiquettes et chemises	46,54 \$
Martech inc	R2020-07-166 Signalisation	1 129,28 \$
Martech inc	R2020-07-166 Signalisation	1 496,97 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer moteur de toile et switch - Mack blanc	274,63 \$
Megaburo	Papier, reliure, chemise, recharge stylos	159,33 \$
Megaburo	Stylos et reliure de présentation	6,70 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/10/20 au 12/11/20	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	394-2422 du 24/10/20 au 23/11/20	269,34 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20200902	1 071,65 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20200918	480,43 \$
Sel Frigon inc	R2020-09-209 Sel abrasif	11 483,89 \$
Pérusse Gilles	Déplacement entretien point d'eau	64,26 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de novembre 2020	140,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage - 14 septembre 2020	57,49 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage - 7 septembre 2020	50,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignettes pour bacs excédentaires	2 287,50 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2019-11-293 Consultations en urbanisme	801,96 \$
General Bearing Service inc	Chaines de roue - Tracteur	484,79 \$
Service de Cric Drummond	Milton raccord 1/4 acier	8,03 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	959,93 \$
Info Page	Fréquence numérique - Novembre 2020	86,98 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2020-07-160 Ponceau 7e Rang	885,35 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	Ponceau pour fosse évacuation tas de sable	821,20 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Filtres huile, kit control knob - Mack blanc	159,81 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication pièce aluminium - Mack blanc	62,09 \$
Usinage M.C. inc	Soudure flux core - Mack blanc	112,11 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Septembre et octobre 2020	3 357,85 \$
Lemire Suzie	R2020-10-239 Halloween	69,58 \$
Lemire Suzie	R2020-10-239 Halloween et caméra surveillance	107,60 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Octobre 2020	63,00 \$
Pinault Line	Achat balayeuse sans fil	139,99 \$
Würth Canada Limited	Gants nitrile, lave et cire, rondelles	316,09 \$
Concept Pronox	R2015-10-268 Descente 1er Rang	140,27 \$
Accessoires d'autos illimités	Mini fusible	8,97 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	66 397,85 \$

Fournisseur	Description	Montant
Les Boiseries Houston	R2020-09-206 Bois pour pont Ghislain Coté	347,68 \$

Kubota Drummondville	R2020-09-212 Achat nouveau tracteur gazon et trottoir	47 193,79 \$
Chambre de commerce Drummond	R2020-10-229 (Cotisation annuelle - 2 représ)	229,95 \$
Joelle Dupont	Subvention couche lavable	200,00 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R2020-07-160 Fondation 7e Rang	29 963,06 \$
MRC Drummond	R2020-01-007 Quote part	6 475,33 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2020-01-007 Quote part	9 188,12 \$
Lafond Carol Ann	R2020-10-239 Halloween	207,82 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R2020-10-239 Halloween	996,69 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	94 902,44 \$

SALAIRES OCTOBRE 2020	
Salaires nets octobre. 2020	22 603,78 \$
Remises provinciales octobre 2020	6 948,30 \$
Remises fédérales octobre 2020	2 615,85 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES OCTOBRE. 2020	32 167,93 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER OCT. 2020	66 397,85 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCT. 2020	94 902,44 \$
TOTAL COMPTES À PAYER OCT. 2020	193 468,22 \$